

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SALARIE

Entre :

- L'Association Ryméa, école d'éducation musicale Willems®, 46 rue Bugeaud, 69006 Lyon, et représentée par sa présidente Mme Anne Baudouin,
- Le Centre communal d'action sociale de Corbas, place Charles Jocteur, 69960 Corbas, représenté par son président Jean Claude TALBOT, ci-après dénommé le bénéficiaire, est conclu un contrat de mise à disposition d'un salarié
- M Christophe LAZERGES, l'intervenant.

il est convenu ce qui suit :

L'Ecole d'Education Musicale Willems® Ryméa met à disposition de la crèche « Les Petits Gônes », située 20 rue de la République 69960 Corbas, un professeur de musique pour animer six sessions d'ateliers d'éveil musical à destination des enfants de la crèche.

Une salle est mise à disposition de Ryméa aux jours et heures fixés.

La prestation sera facturée sur la base de 100€ par séance, exonérés de TVA

Chaque séance comporte deux ateliers de 45 minutes chacun.

Le prix total de l'ensemble des interventions sera de 600€.

Les sessions auront lieu les vendredis 9, 23 et 30 novembre et les mardis 13 novembre, 4 et 11 décembre 2018.

Une facture sera établie en fin de chaque mois.

L'école Ryméa ne pourvoira pas au remplacement de M Lazerges en cas d'absence et facturera les heures réellement effectuées.

Fait à Lyon le

Le Salarié



RYMEA



ÉCOLE WILLEMS RYMEA

Association loi 1901

46 rue Bugeaud – 69006 LYON

Tél. 04 78 52 25 88

e-mail : info@rymea.net

www.rymea.net

Le Président de la CCAS